



Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, coordonné par le SDES

Liste des documents à retourner au SDES Pour les nouveaux membres du groupement

Etape 1 : Manifester votre intérêt : au + tôt

- En complétant le questionnaire en ligne sur le site du SDES www.sdes73.com en cliquant sur ce logo:



Etape 2 : Répondre au recensement : pour le 31 mars 2017 au + tard

- Tableau de collecte des données
- Mandat autorisant le SDES à collecter des données concernant vos sites auprès du gestionnaire de réseau : ENEDIS (ex ERDF) ou auprès de la régie d'électricité pour les sites se trouvant sur le territoire d'une ELD (Entreprise Locale de Distribution)
- Copies d'une facture 2016 et du feuillet de gestion 2016 pour chacun des sites concernés

Etape 3 : Formaliser votre adhésion : pour le 14 avril 2017 au + tard

- Délibération (ou décision) approuvant la convention constitutive du groupement de commandes
- Signature de l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes « achats d'électricité »



En cas de besoin CONTACT: Cindy MARLIN
c.marlin@sdes73.com
tel :04.79.26.42.18